

# Quatre indépendants adhéreront à la CAQ aujourd'hui

**Jean-Marc Salvet**

jmsalvet@lesoleil.com

Après les quatre élus adéquistes la semaine dernière, ce sera au tour, aujourd'hui, de quatre députés indépendants de l'Assemblée nationale de rejoindre officiellement les rangs de la Coalition avenir Québec (CAQ).

Les ex-adéquistes Éric Caire et Marc Picard, ainsi que les ex-péquistes Benoît Charette et Daniel Ratthé, seront aux côtés de leur nouveau chef François Legault d'ici quelques heures. Ils se réuniront dès ce matin à Qué-

bec avant de tenir une conférence de presse en après-midi.

Le champion des sondages, François Legault, posera ainsi le dernier jalon d'un plan que *Le Soleil* avait révélé le 2 novembre, soit celui de constituer une équipe parlementaire pour la rentrée du 14 février à l'Assemblée nationale.

À ce moment-là, le plan était déjà précis et l'objectif, très clair — un peu comme l'a été toute la démarche suivie par M. Legault depuis un an.

Interrogés début novembre sur ces informations obtenues par *Le Soleil*, des membres de la CAQ disaient ne rien vouloir ten-

ir pour acquis. Mais ils ajoutaient qu'ils ne voyaient pas pourquoi les pourparlers qu'ils

**François Legault  
constituera une équipe  
parlementaire pour  
la rentrée du 14 février  
à l'Assemblée nationale**

comptaient avoir avec les indépendants intéressés et les adéquistes Gérard Deltell, Sylvie Roy, François Bonnardel et Janvier Grondin échoueraient...

Dans cette aventure, tout a été réglé comme du papier à musique, même si de nombreuses incertitudes subsistent encore. Notamment, quant au budget dont l'équipe caquiste bénéficiera à l'Assemblée nationale.

## STATUT DOUTEUX

Comme nous l'avons déjà dit, il est peu probable que ces nouveaux caquistes jouissent du statut de «groupe parlementaire», ce qui les priverait d'une enveloppe de fonctionnement de quelque 250 000 \$ par année. C'est du moins ce que l'on pense au gouvernement et au Parti québécois.

Le règlement de l'Assemblée nationale prévoit qu'un parti politique doit avoir fait élire au moins 12 députés ou avoir obtenu 20 % des voix aux élections générales précédentes pour être investi du titre de «groupe parlementaire».

À en juger par une décision rendue récemment par l'Assemblée nationale dans le cas du chef d'Option nationale, Jean-Martin Aussant, il est par ailleurs vraisemblable que les élus caquistes soient identifiés comme «députés indépendants représentant le parti Coalition avenir Québec» — du moins jusqu'aux prochaines élections générales.